

Les services conventionnés

Le service d'aide à domicile

► Le CPAS est conventionné avec le service d'aide à domicile d'Orgeo, l'**ADMR**, pour les services d'aides familiales et de gardes malades à domicile.

► Ces services s'adressent le plus souvent aux familles rencontrant des difficultés dues à la vieillesse, la maladie, une hospitalisation,...

► Les tâches accomplies par les **aides familiales** sont à la fois une **aide matérielle** (préparation de repas, nettoyage,...) mais aussi une **aide morale** à l'écoute des personnes.

► **La garde à domicile** a pour mission de collaborer et d'optimiser le **bien-être physique et social du malade** nécessitant une présence continue. Elle permet, en outre, de **soutenir l'entourage** du malade.

Le service de repas à domicile

► Le CPAS est conventionné avec l'asbl **Centrale de Soins à Domicile** de Saint-Hubert pour la livraison de repas à domicile.

► Les repas sont composés d'un potage, d'un plat et d'un dessert. Ils sont **variés et respectueux des régimes alimentaires** éventuels (sans sel, sans sucre,...)

► Ils sont **livrés chauds chaque jour**, excepté le dimanche et jours fériés (un repas froid à réchauffer peut être livré la veille).

► Ils sont facturés **5,74 € le repas**.

CPAS d'Herbeumont



Rue Lauvaux, 31

6887 Herbeumont



061/21.03.20



061/21.03.24



cpas.herbeumont@publilink.be

Permanences sociales



Lundi de 9h30 à 11h30

Mercredi de 9h30 à 11h30

Vendredi de 9h30 à 11h30

Ou sur rendez-vous pris préalablement avec le service social.

Centre Public d'Action Sociale d'HERBEUMONT

Madame, Monsieur,

Les missions d'un **Centre Public d'Action Sociale** sont d'offrir à celles et ceux qui sont confrontés à des difficultés sociales, une aide, un soutien, une solution à leurs problèmes.

Par ce dépliant que nous vous conseillons de conserver soigneusement, notre conseil de l'action sociale et moi-même avons le plaisir de vous informer des divers services que vous pouvez attendre de votre CPAS.

A l'avenir, les petites mises à jour vous parviendront par l'Herbeumont-Info trimestriel.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations et l'assurance de notre entier dévouement.

Thierry MASSON,
Président du CPAS

Le service social est à votre disposition :

☞ **Pour toute demande d'aide, qu'elle soit :**

► **financière** (avance sur allocations sociales, aide financière ponctuelle, revenu d'intégration sociale (R.I.S.), aide alimentaire, aide à l'épanouissement culturel...),
et / ou

► **psycho-sociale** (écoute, orientation et relais vers les services compétents, accompagnement dans la recherche d'un emploi ou d'une formation ...),
et/ou

► **administrative** (aide pour remplir certains documents).

☞ **Pour la pratique de la médiation de dettes** (service agréé par le région wallonne : RWSMD/298):

► Analyse budgétaire, gestion budgétaire,...

► Négociation de facilités de paiements en cas de surendettement.

► Collaboration avec le Groupe Action Surendettement de la Province de Luxembourg (G.A.S.)

☞ Pour les allocations de chauffage

Peuvent prétendre à l'allocation de chauffage, les personnes qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

► Catégorie 1 : OMNIO/VIPO/BIM.

► Catégorie 2 : Revenus bruts annuels du ménage inférieurs à 14.887,95 €, majorés de 2.756,15 € par personne à charge.

► Catégorie 3 : Personnes surendettées (médiation de dettes ou règlement collectif de dettes).

L'allocation peut être demandée pour un **total de 1500 litres** de combustible par période de chauffe, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre, et par ménage.

La demande doit être introduite auprès du service social **dans les 60 jours** de la livraison.

Merci de vous munir de votre **carte d'identité**, de la **facture** et de la **preuve de vos revenus** (+ attestation de votre médiation si catégorie 3).

► **si vous n'appartenez pas à une de ces catégories** et disposez de revenus annuels nets imposables inférieurs ou égal à 26.000 €, vous pouvez introduire une demande pour une réduction forfaitaire de 105 € auprès du SPF Economie.

Infos : SPF Economie - Tél : 0800/120.33.

La Passerelle (E.F.T.)

Notre CPAS est **partenaire** de l'Entreprise de Formation par le Travail : **La Passerelle** .
Ce service propose diverses **formations** (environnement, entretien forestier, lavoir,...) mais aussi un **accompagnement à la recherche d'un emploi**.

Le Bilboquet (service associé)

Il s'agit d'un service **d'accueillantes d'enfants conventionnées agréé par l'ONE**.

Par ce service, il est possible de **devenir accueillante conventionnée d'enfants** et donc de **garder des enfants ou de faire garder ses enfants**.

Le service Handicontact

Un « handicontact » au service des personnes moins valides et de leurs proches...
(Entretien uniquement sur rendez-vous.)

Sa mission est d'**informer**, de **conseiller**, d'**orienter** et d'**accompagner dans leurs démarches** toutes les personnes en situation de handicap et leur entourage vers le/les service(s) apte(s) à répondre aux besoins énoncés.